Étapes suite à arrêt du PCAET

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Arrêt du PCAET

Consultation du préfet de région et du conseil régional

Réalisé par le BE, sur la plateforme ADEME.

2 mois

PCAET
EES
Délibération

Consultation de l'autorité environnementale

Réalisé par la collectivité, en papier et en dématérialisé, sur le site de de la MRAE.

3 mois

Réception des avis

Rédaction du mémoire en réponse

Réalisé par le BE, avec la collectivité.

15 jours

Avis de consultation du public

Par voie d'affichage et de presse locale.

au moins 15 jours avant

Consultation du public

Par voie dématérialisée (obligatoire).
Par voie papier (facultatif).

30 jours

PCAET
EES et RNT
Délibération
Avis
Mémoire en réponse
Concertation
Synthèses

Modification du PCAET

Réalisé par le BE, selon le mémoire en réponse.

15 jours

Approbation du PCAET

Déclaration environnementale

Rédigée par le BE.
Pour l'autorité environnementale.

Dépôt définitif

Réalisé par le BE.

Information du public

Via la plateforme ADEME et sur le site.